



Obtention d'un logement communal.

Par **zeff65**, le **07/06/2009** à **17:16**

Bonjour,

J'habite une petite commune du 65 et je suis inscrit sur les listes électorales de cette dernière en première inscription.

De bouches à oreilles, j'ai appris qu'un logement communal allait se libérer, donc je suis allé voir le maire pour lui porter une lettre de demande de logement et il m'a répondu qu'il y avait déjà une demande et que cette personne (n'étant pas de la commune) était prioritaire vue la date de sa demande.

Ces demandes sont-elles légales sachant qu'à ce jour les administrés de la commune ne sont pas encore informés officiellement que ce logement va être vacant ?

Quels sont mes droits et la procédure à suivre ?

Merci d'avance.